

## PV CONSEIL MUNICIPAL DU 03 avril 2025

**Présents :** B Boissière ; M Henry ; O de Wavrechin ; O Luspain ; C Marchand ; JP Chevalier ; S Kuhn ; S Laurent-Roullet ; C Soulié ; M Malinowski-Bertrand et A Adda.

**Absents :** Granier L ; Morelière D

Morelière D a donné procuration à B Boissière.

Début de séance à : 18h32

Secrétaire de Séance : O de Wavrechin ; Sylvie Laurent-Roullet

### **APPROBATION PV SEANCE PRECEDENTE :**

Pas de question, donc :

Vote : Contre : 0                      Pour : 12

### **DECISION DU MAIRE : ADMISSION EN NON VALEUR :**

M. Le Maire fait part au conseil municipal de créances mises en non valeur pour des sommes inférieures à 100 € : Créances irrécouvrables concernant des poursuites sans effet pour la commune (61.61€) et sur l'assainissement (29.22€). Ces deux sommes sont imputées au chapitre 65, compte C:/6541

### **1 VENTE ET COMMODAT M. FRAYSSIGNES IMMEUBLE CADASTRE B434 :**

Le conseil municipal décide la vente du bâtiment cadastré B434, à Mr Frayssignes Christian au prix de 10 000€, Les frais de notaire sont à la charge de Mr Frayssignes.

Un contrat de prêt à usage a été convenu entre la commune et Mr Frayssignes, selon le commodat joint pour une durée de 99 ans.

Vote                      Contre : 0                      Pour : 12

### **2 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL : REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU CHATEAU.**

Un devis pour la réfection partielle de la toiture de l'église et du château a été réalisé par l'entreprise Jeanjean pour un montant de 12 217.45 € pour l'église et de 3180 € pour le château.

Une demande de subvention de 4301.23€ est faite au conseil départemental : 30% pour l'église et 20% pour le château

Vote : Contre : 0                      Pour : 12

### **3 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL : REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU CHATEAU.**

Une demande de subvention correspondant à 15% du montant HT de l'opération (15397.45€) soit : 2309.61€, est faite au conseil régional.

Vote : Contre : 0                      Pour : 12

### **4 DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE : REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU CHATEAU.**

Une demande de subvention de 3% du montant de la facture HT de l'opération soit : 461.92€

Le reste à charge pour la commune sera pour ces opérations de 8 324.67 €

Vote : Contre : 0                      Pour : 12

### **5 APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE**

Il convient d'approuver les nouveaux statuts d'Aveyron Ingénierie adoptés en A G extraordinaire le 05/11/2024.

Vote : Contre : 0                      Pour : 12

## **6 APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA :**

Le conseil, municipal se doit d'approuver les nouveaux statuts du syndicat mixte des Eaux du Lévezou Ségala.

Vote : Contre : 0                      Pour : 12

## **7 APPROBATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA AUX COMMUNES DU VIALA DU TARN, VERRIERE, CURAN ET SAINT LAURENT DU LEVEZOU.**

En tant qu'adhérent au syndicat mixte des Eaux du Lévezou Ségala, le conseil municipal doit approuver cette extension.

Vote : Contre : 0                      Pour : 12

## **8 COMMUNE COMPTE FINANCIER 2024**

Le compte financier unique est le nouveau document qui englobe compte de gestion et compte administratif : il permet de rapprocher le compte émis par la Trésorerie du compte tenu et édité par la commune. Il récapitule toutes les opérations de dépenses et de recettes de l'année.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	249 041,68	0,00	296 521,27	0,00	545 562,95
Opérations exercice	720 630,75	793 088,45	287 784,16	249 047,20	1 008 414,91	1 042 135,65
<b>Total</b>	<b>720 630,75</b>	<b>1 042 130,13</b>	<b>287 784,16</b>	<b>545 568,47</b>	<b>1 008 414,91</b>	<b>1 587 698,60</b>
Résultat de clôture		321 499,38		257 784,31		579 283,69
Restes à réaliser	0,00	0,00	718 151,85	452 698,39	718 151,85	452 698,39
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>321 499,38</b>	<b>718 151,85</b>	<b>710 482,70</b>	<b>718 151,85</b>	<b>1 031 982,08</b>
Résultat définitif		321 499,38	7 669,15			313 830,23

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

M. le maire ne prend pas part au vote

Vote :                      Contre : 0                      Pour : 11

## **9 COMMUNE AFFECTATION DES RESULTATS**

Fonctionnement : excédentaire qui permettra de reporter au budget 2025 une partie de la somme.

Investissement : Exercice excédentaire mais compte tenu des restes à réaliser qui comprennent les sommes engagées pour la Salle Polyvalente et prévues pour l'opération Cimetière, l'ensemble est déficitaire de 7 669,15 €.

Affectation des résultats de fonctionnement : excédent de 2023 + recettes de 2024 – dépenses de 2024 donnent un excédent (321 499,38€). A celui-ci, il faut retirer le déficit lié à la section d'investissement (7 669,15) pour obtenir le montant à reporter sur le budget 2025 dans les recettes de fonctionnement : 313 830,23 €.

M. le maire ne prend pas part au vote

Vote : Contre : 0                      Pour : 11

## **10 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux de prélèvement par la commune : l'augmentation des bases permet de percevoir environ 8 000 € supplémentaires par rapport à 2024.

Taxe foncière (bâti)	40.04%
Taxe foncière (non bâti)	85.57%

Taxe habitation résidences secondaires 15.12%

Rappel des conseils de la Trésorerie : le taux est élevé pour la tranche à laquelle appartient la commune et la commune est en bas de tranche.

Vote : Contre : 0 Pour : 12

### **11 REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN PRET :**

Afin de réduire le montant des annuités de la dette, il convient de procéder au remboursement anticipé de l'emprunt 1251148 qui a servi à une acquisition foncière.

Vote : Contre : 0 Pour : 12

### **12 DUREE D'AMORTISSEMENT ET MODALITES DE GESTION DES AMORTISSEMENTS EN NOMENCLATURE M57.**

Il convient d'adopter les nouvelles dispositions de la nomenclature M57 en remplacement de la M14, à compter de 2024.

Vote : Contre : 0 Pour : 12

### **13 COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2025.**

Le budget principal est

- une estimation des dépenses qui auront lieu durant l'année,
- les recettes dont nous avons les notifications + les recettes estimées.

Son vote permet l'engagement par la commune de ces diverses sommes.

*Mail de la conseillère aux décideurs locaux :*

*« Un point rapide sur la situation financière de la commune :*

*La capacité d'autofinancement brute dégagée par la commune en 2024 s'établit à 72 457 € (excédent de fonctionnement en 2024).*

*Les remboursements en capital d'emprunt s'élèvent à 65 291 €*

*Soit une capacité d'autofinancement nette, pour financer de nouveaux investissements, de seulement 7 167 €*

*Les réserves de la commune sur chacune des sections ne doivent pas faire oublier la situation financière fragile, nécessitant de limiter les investissements (sauf à utiliser toutes les réserves de la section de fonctionnement).*

*De plus, la réserve sur la section d'investissement provient d'un emprunt débloqué " par anticipation " pour la salle des fêtes. »*

#### **• DEPENSES De Fonctionnement**

##### **011-Charges à caractère général**

- Achat des repas de la cantine : cuisine centrale.
- Eau et assainissement des bâtiments communaux : prévu en augmentation car les contrats ont été revus par le syndicat mixte et sont plus nombreux.
- Electricité
- Combustibles et carburants
- Alimentation (Centre de loisirs) : 3 300 € dépensés en 2024 contre 800 € en 2022 ; le directeur du centre de loisirs est sensibilisé pour faire des économies
- Produits entretien (ménage, jardinage)
- Petit équipement : pour entretien du matériel communal
- Fournitures de voirie
- Vêtements de travail (Florian)
- Fournitures administratives (notamment papèterie)
- Livres bibliothèque
- Cotisations diverses pour services (sorties loisirs, destructions nuisibles, Aveyron ingénierie, entretien aire de jeux)

- Locations mobilières : véhicules centre de loisirs, matériel pour travaux, imprimantes
- Entretien terrains : Charmettes, élagage => en augmentation en 2024, 17 000 € pour 13 000 € prévus
- Entretien, réparation bâtiments communaux : petites réparations de toitures
- Entretien, réparation voirie
- Entretien matériel roulant
- Entretien autres biens mobiliers : vérifications extincteurs et défibrillateur, matériel non roulant des services techniques
- Contrats de maintenance : informatique (KOESIO), Camping car Park (3 000 € annuel pour Camping Car Park)
- Assurances
- Frais de formation : concerne les élus
- Frais de remplacement
- Honoraires : agence immobilière (frais de bail et frais mensuels), avocats, experts.
- Frais pour fêtes et cérémonies
- Frais de déplacement
- Affranchissement
- Frais téléphone et internet
- Frais bancaires pour les paiements par internet : 55 € en 2024
- Cotisations concours divers : Aveyron Ingénierie, SMICA, AGEDI
- Cotisation centre de gestion et centre national
- Taxes foncières bâtiments communaux

Le montant de ces dépenses est estimé à 242 000 € (297 950€ prévus en 2024, anticipation avocat, tracteur, chaudière).

### **012 : Charges de personnel**

A l'équilibre par rapport au budget prévu en 2024 ; (réalisé en 2024 : 260 000), pour tenir compte de l'augmentation des cotisations retraites et de quelques primes prévues pour un montant estimé à 270 100 €

### **014 : Atténuation de produits**

Ecritures de produits perçus et dont une partie est reversée (FPIC par exemple) pour un montant de 13 535 €.

En 2024, le reversement du FPIC a été pris en charge par la Com Com , ce chapitre n'a eu que 1 535 € de dépenses en 2024

### **65 : Autres charges de gestion courante**

- Indemnités élus + cotisations
- Créances éteintes
- Contribution SDIS, SIEDA, PNR
- Frais de gestion appartements mairie
- Subventions associations pour un montant total de 13 500 €
  - Aporia : 300 €
  - USEP Ecole : 5 500 €
  - Volley Ball Club : 500 €
  - Société de chasse : 250 €
  - Pétanque : 500 €

- Grain de Zèle : 500 €
- Comité des fêtes : 500
- Caminade : 500 €
- Assoc sportive : 2 500 €
- Association des parents d'élèves : 500 €
- Amis du Musée : 500 €
- L'amuse et vous : 250 €
- ADMR : 300 €
- Autres : 900€

Dans ce chapitre, le montant total est estimé à 87 000 €. En baisse par rapport à 2024 car une seule année de transport scolaire à régler et pas de subvention prévue au budget assainissement.

### **66 : Charges financières**

Correspond aux intérêts des emprunts de la commune auxquels sont rajoutés les frais de remboursement anticipé d'un emprunt pour un montant de 42 000 €

### **67 : Charges exceptionnelles**

Montant à prévoir en cas de départ de locataire pour le remboursement de caution : 500 €

### **68 : Dotation aux amortissements et provisions**

Somme provisionnée pour travaux éventuels sur biens en location dont le montant est estimé à 20 000€.

### **023 : Virement à la section d'investissement**

303 357,23 € sont prévus à basculer en recette d'investissement.

### **042 : Opérations d'ordre entre sections**

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en recettes, dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cette somme de 4 501 € est fixée par la Trésorerie

Le montant total des dépenses de fonctionnement est estimé à 982 993,23 €

### **• RECETTES de fonctionnement**

#### **013 : Atténuation de charges**

Ouverture du chapitre en cas de remboursements perçus par la commune lorsqu'un agent est en arrêt de travail : 1 000 €.

#### **70 : Produits des services**

- Paiement par familles cantine, centre de loisirs
- Paiement par la Poste pour tenue agence postale.
- Ventes de terrains, concessions
- Remboursement assurances

Le montant de ces recettes est estimé 56 000 €

#### **73 : Impôts et taxes**

- Taxes habitations
- ComCom
- FNGIR
- Fond per équation national et départemental

- Droits de mutation sur les ventes réalisées à N-1 : Moins de ventes en 2024 => moins de recettes en 2025

Le montant de ces produits est estimé à 309 993 € : augmentation des bases des impôts locaux mais d'une baisse très probable des droits de mutation.

#### **74 : Dotations et participations**

- Dotation état
- CAF

Pour un montant de 241 369 €. En 2024, une dotation en augmentation pour la biodiversité avait été perçue, pas forcément reconduite en 2025

#### **75 : Autres produits de gestion courante**

Loyers gendarmerie et appartements mairie estimé à 56 300 €, en cas de départ de locataire.

#### **042 Opération d'ordre entre sections**

Fixé par la Trésorerie comme pour les dépenses : 4 501 €

#### **002 : Report excédent 2024**

Affectation du résultat 2024 : 313 830, 23€.

Le montant total des recettes estimé est de 982 993,23 €, permettant l'équilibre du budget de fonctionnement.

### • **DEPENSES D'Investissement**

#### **Opérations diverses**

- Salle polyvalente : restes à réaliser de 706 751.85 € reconduits
- Cimetière : 11 000 € rajoutés à 11 400 € de restes à réaliser pour columbarium Azinières et société Elabor
- Maison de la chasse : 30 000 €
- Tracteur + matériel : 36 000 €
- RD 30 : 3 000 € pour nouveau ralentisseur
- Dépôt et cautionnement : 1000 € (Remboursement de caution locative)

#### **16 : Remboursement emprunts :**

Concerne le capital annuel des emprunts de la commune pour un montant de 67 899.15 €

Remboursement anticipé d'emprunt pour un montant fixé par la banque de 45 100,85 € (dans tableau, avec opérations mais rattaché au compte 16)

#### **040 : Opérations d'ordre entre sections**

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en recettes, dépenses de fonctionnement et d'investissement : 10 407€ €.

**Le montant total des dépenses d'investissement est estimé à 922 558.85 €.**

### • **RECETTES D'Investissement**

#### **13 : Subventions d'investissement reçues**

Subventions à percevoir pour la réalisation de la salle polyvalente RAR, + celles à percevoir pour toiture mairie (DETR + Com Com) pour un montant total de 468 686,39 €

#### **10 : Dotations, fonds divers, réserves :**

TAM, FCTVA en baisse car peu d'investissements en 2023 (N-2) qui génèreraient des remboursements de TVA : 4 975 €

**024 : Produits de cession :**

Vente du tracteur : 15 000 €

**1068 : Affectation excédent fonctionnement N-1**

Correction du déficit d'investissement en 2024

**021 : Virement de la section de fonctionnement**

303 357 .23 €, somme dégagée de la section de fonctionnement.

**040 : Opération d'ordre entre section**

4 501 + 5 906 = 10 407 € fixés par la Trésorerie

**001 : Report excédent N-1**

Correspond au résultat de clôture de l'exercice 2024 : recettes – dépenses pour la somme de 257 784,31 €.

**Avec l'ajout des opérations d'ordre et opérations patrimoniales fixées par la Trésorerie, le montant total des recettes est de 1 067 879.08 € permettant de voter un budget d'investissement en sur équilibre de 145 320.23 €.**

Vote : Contre : 0                      Pour : 11

**14 ASSAINISSEMENT COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.**

Le compte financier unique est le nouveau document qui englobe compte de gestion et compte administratif : il permet de rapprocher le compte émis par la Trésorerie du compte tenu et édité par la commune.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 641,67	0,00	0,00	70 131,07	10 641,67	70 131,07
Opérations exercice	94 146,78	121 959,82	60 385,42	73 373,80	154 532,20	195 333,62
<b>Total</b>	<b>104 788,45</b>	<b>121 959,82</b>	<b>60 385,42</b>	<b>143 504,87</b>	<b>165 173,87</b>	<b>265 464,69</b>
Résultat de clôture		17 171,37		83 119,45		100 290,82
Restes à réaliser	0,00	0,00	18 585,60	0,00	18 585,60	0,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>17 171,37</b>	<b>18 585,60</b>	<b>83 119,45</b>	<b>18 585,60</b>	<b>100 290,82</b>
Résultat définitif		17 171,37		64 533,85		81 705,22

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

M. le Maire ne prend pas part au vote

Vote : Contre : 0                      Pour : 11

**15 ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2024.**

Fonctionnement : Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) de 17 171.37 € qui sera reporté à l'exercice 2025.

Investissement : Excédent d'investissement de 83 119.45 € à reporter en recettes d'investissement

M. le Maire ne prend pas part au vote

Vote : Contre : 0                      Pour : 11

**16 ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2025.**

- **DEPENSES De Fonctionnement**

**011-Charges à caractère général**

Fournitures eau, électricité et réparations diverses pour un montant estimé à 13 424.95 €.

### **012 : Charges de personnel**

Remboursement à la commune pour l'entretien et le contrôle des STEP par le cantonnier, pour le temps d'administratif des secrétaires de mairie (facturation, déclaration agence de l'eau) pour un montant estimé à 7 000 €.

### **014 : Atténuation de produits**

Ecritures de produits perçus et dont une partie est reversée pour un montant de 6 000 € : reversement de la redevance à l'agence de l'eau.

### **65 : Autres charges de gestion courante**

Frais pour paiements par CB à la Trésorerie + admission en non valeurs estimés à 1 250 €.

### **66 : Charges financières**

Correspond aux intérêts des emprunts pour un montant de 2 277 €.

### **67 : Charges exceptionnelles**

Ouverture du compte en prévision (0 en 2024) Montant prévu de 200 €

### **68 : Dotation aux amorti et provision**

Provision pour créances douteuses, donné par la trésorerie et obligatoire en M49 : 1 000 €

### **042 : Opérations d'ordre entre sections :**

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement. Cette somme de 69 666.92 € est fixée par la Trésorerie.

Le montant total des dépenses de fonctionnement du budget assainissement est estimé à 100 818.87 €

- **RECETTES de fonctionnement**

### **70 : Produits des services**

Paiement par les usagers pour un montant estimé de 52 677 €

### **75 : Autres produits de gestion courante**

FCTVA (N-2)

### **042 : Opérations d'ordre entre sections :**

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement. Cette somme de 30 430.50 € est fixée par la Trésorerie.

**Le montant total des recettes de fonctionnement du budget assainissement est estimé à 100 818.87 € permettant un équilibre budgétaire.**

- **DEPENSES D'Investissement**

### **Opération extension réseau et 21 autres immobilisations corporelles**

Crédits prévus en cas de travaux à réaliser sur STEP ou sur réseau pour les sommes de 26 925.35 € et 50 437.92 €

### **16 : Remboursement emprunts :**

Capital des emprunts dont le montant est de 26 407€

### **040 : Opérations d'ordre entre sections :**

Ecritures qui permettent d'intégrer les amortissements des biens communaux. Elles se retrouvent en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement. Cette somme de 30 430.50 € est fixée par la Trésorerie.

**Le montant total des dépenses d'investissement du budget assainissement est estimé à 152 786.37 €**

• **RECETTES D'Investissement**

2 lignes : Opérations patrimoniales, données par la Trésorerie : 69 66.92 € et report excédent 2024 : 83 119.45 €

**Le montant total des recettes d'investissement du budget assainissement est estimé à 152 786.37 € permettant un équilibre budgétaire.**

Vote :            Contre : 0            Pour : 11

Fin du conseil à 19h45

Les secrétaires de séance

Le Maire

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized, cursive signature. The middle signature is also cursive and appears to be 'D. J.' followed by a long vertical stroke. The signature on the right is a more formal, cursive signature.

